

**Présentation des structures de recherche en création ou en restructuration dans le cadre du contrat quinquennal 2021-2025**

**Commission de la recherche du Conseil académique  
du 3 septembre 2020  
Délibération 2020/09/CR-033**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;*

Considérant l'évaluation de L'Hcéres au titre du contrat quinquennal 2021-2025 pour l'ensemble des structures de recherche dont l'UT3 – Paul Sabatier est tutelle ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche émettent un avis favorable pour l'ensemble des structures de recherche (document joint).**

**La Commission de la recherche fait, toutefois la recommandation d'effectuer une analyse en séance pour chaque unité dans l'objectif d'un accompagnement qui s'avèrerait nécessaire pour certaines d'entre-elles.**

Toulouse, le 4 septembre 2020

**Le Président,**



**Jean-Marc BROTO**

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0